

A la rencontre de l'assistante sociale scolaire

VOUS ETES PARENTS

Ses résultats scolaires, son orientation vous préoccupent

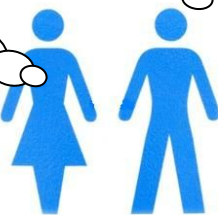
Il connaît des problèmes de santé ayant des répercussions sur sa scolarité

Vous repérez des difficultés relationnelles (école, famille, amis ...)

Son comportement vous inquiète

Vous ne savez plus que faire : il « sèche » les cours

Vous avez des problèmes financiers pour faire face à sa scolarité



Cherchons ensemble une solution !

L'assistant social, dans un établissement scolaire, peut accompagner l'élève dans sa scolarité mais aussi dans sa vie personnelle et familiale afin de l'aider à construire son projet de vie.

Il a un rôle d'écoute, de conseil, de soutien, d'information et d'aide auprès des élèves et de leurs familles en lien avec le personnel de l'établissement et les partenaires extérieurs.

L'assistant social peut également, en fonction de la situation, se rendre à votre domicile.

Ses missions s'articulent autour de deux axes prioritaires : la prévention (l'absentéisme, l'échec scolaire, le décrochage scolaire ...) et la protection de l'enfance en danger ou susceptible de l'être.

L'assistant social est soumis au secret professionnel, tout en travaillant avec les membres de l'équipe éducative de l'établissement. Il agit donc en toute confidentialité.

L'assistant social peut conduire des actions collectives auprès des élèves et / ou de leurs parents dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

Il s'associe à la communauté scolaire pour faire de l'école un lieu de vie, notamment en participant à la lutte contre toute forme de violence et à la prévention des conduites à risque.

En cas de besoin, contactez :

Mme ROSNET

Assistante sociale au lycée Jean Rostand

Tel : 01 30 94 09 21

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi toute la journée

